



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un
chemin sur le territoire de la
commune de Vernier

du 14 octobre 1981

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Vernier ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

CV 58963

Il est donné le nom de :

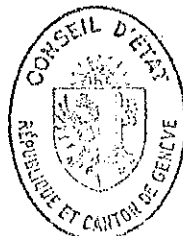
✓ - Chemin de Bel-Ebat (lieu-dit)

à l'artère, sans issue, partant du chemin du Vieux-Bureau
(future route du Nant d'Avril) et desservant un groupe de
villas.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er janvier 1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni